

Lourdes (65)

La Ville de Lourdes soutient les commerçants lors du passage de la Flamme olympique

La Ville de Lourdes tient à informer la population et les acteurs locaux qu'à l'occasion du passage de la flamme olympique dans notre ville, le dimanche 19 mai 2024, les commerçants auront la possibilité d'occuper le domaine public en laissant un passage d'1,40 m libre depuis le fil d'eau pour permettre aux piétons de déambuler et suivre la Flamme olympique. (S'il n'est pas possible de laisser ce passage d'1,40 m, l'occupation du domaine public ne sera pas autorisée).

Consciente des défis auxquels sont confrontés les commerçants locaux, la Ville de Lourdes a travaillé en étroite collaboration avec la présidente de l'intersyndicale, Madame Claudine Aubert.

Le Maire de Lourdes, Thierry Lavit, est intervenu auprès du Comité Organisateur des Jeux Olympiques (COJO) et de la Préfecture pour adapter le dispositif de sécurité et permettre aux commerçants de maintenir leur activité tout en assurant la sécurisation et le bon déroulement de l'événement.

Le Maire rappelle que l'interlocuteur privilégié pour les commerçants est le service Commerce. A ce titre, il est le garant de l'information fiable et actualisée en temps réel, émanant des décisions prises par la Ville de Lourdes en concertation avec les partenaires institutionnels (Préfecture, Police, COJO...).

La Ville de Lourdes tient à remercier tous les acteurs impliqués dans cette démarche collaborative, qui démontre l'engagement de la municipalité envers le tissu économique local et la réussite des événements d'envergure internationale.



Soyez au rendez-vous!



Programme des journées du 19 mai et du 25 août à Lourdes
sur www.lourdes.fr